Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 031-200023596-20261015-DP353_2026-DE

Toulouse, le 15 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP353-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n°A19-2026 portant délégation de fonction accordée à Celine LAFONT **;**

Considérant le point A3.6 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la demande formulée par Reseau31 le 26/05/2026 auprès du SDEHG pour le branchement électrique de la future station d'épuration la Carrière (STP00405) sur la commune de ST BEAT LEZ (31440).;

Considérant l'étude réalisée par le SDEHG en date du 09/09/2026 pour le raccordement électrique sur la commune de ST BEAT LEZ (opération 31471-1) ;

Considérant que le cout total de ce projet estimé à 76 538 €TTC et que compte tenu des règlements du SDEHG, ce montant sera réparti comme suit :

- part gérée par le Syndicat 53 523 €TTC
- part restant à la charge de Réseau31 (estimation) 23 015 €TTC

décide

Article 1 : d'approuver la proposition technique du SDEHG pour le raccordement électrique de la station d'épuration la Carrière (STP00405) sur ST BEAT LEZ;

Article 2 : d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 53 523 €TTC pour que la contribution de Réseau31 soit au plus égale à 23 015 €TTC.

Céline LAFONT
Vice-Présidente